

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 228-03-26 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR la soussignée, Josée Poulin, directrice-générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité que le règlement NUMÉRO 228-03-26 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments sur le territoire de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre a été adopté lors de la réunion du 7 avril 2026.

Ce règlement entre en vigueur le 7 avril 2026

Donné à Rivière-au-Tonnerre, ce 8 ième jour d'avril 2026



Josée Poulin

Directrice-générale et greffière -trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Josée Poulin, directrice-générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 8 avril 2026

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 8 avril 2026.



Josée Poulin

Directrice-générale et greffière -trésorière